

forment des troupes canadiennes destinées à combattre pour la défense du Canada . . .

Le Canada n'est pas menacé, et bien que nous puissions désirer envoyer des troupes, je ne vois pas comment nous pourrions le faire; sans que le parlement nous votât les deniers nécessaires, nous ne pourrions rien faire. En d'autres termes, il nous faudrait convoquer le parlement."

Il cite les paroles du premier ministre, et prouve, par ses propres aveux, qu'il a violé la constitution; il déclare qu'il ne veut plus servir sous un chef qui foule aux pieds la charte du pays. Il retourne ensuite auprès de ses électeurs, parce qu'il ne veut plus siéger ici comme partisan de ce même premier ministre, et il est réélu.

Malgré cela, mon très honorable ami fait dire au Gouverneur général que toute la population du Canada est unanime sur cette question; il se sert d'expressions aussi catégoriques, en dépit du fait que l'honorable député de Labelle a eu l'approbation unanime des électeurs de son comté, lorsqu'il a protesté contre l'envoi de troupes canadiennes au Tranvaal.

La pernicieuse influence du ministre des Travaux publics se fait aussi sentir dans la presse qui provoque l'hostilité du peuple envers le gouvernement dont il fait lui-même parti.

Je laisse à ses collègues le soin de nous expliquer comment il peut continuer à rester dans le cabinet, après une pareille conduite. L'honorable député de Labelle dit encore :

Il s'agit de décider si le peuple canadien sera appelé à prendre part à toutes les guerres de l'empire sans que les portes du cabinet et du parlement impériaux lui soient ouvertes, sans même que ses représentants et son gouvernement soient consultés sur l'opportunité de ces luttes sanglantes.

Je ne consentirais jamais à appuyer cette politique rétrograde.

Est-ce que le député de Labelle compte pour quelque chose? Est-ce que ses électeurs comptent pour quelque chose? On serait tenté de croire le contraire, puisqu'en dépit du fait qu'ils ont réélu leur député après sa condamnation de la conduite du gouvernement, ce dernier demanda à la Chambre de déclarer que toute la population du Canada est unanime sur cette question.

Parlant de la démission de l'honorable député de Labelle, "La Patrie," du 22 octobre dit:

Nous disons hautement et fermement que le départ des volontaires, dans les circonstances et dans les conditions où il se fait, n'est point et ne sera point un précédent.

Pendant combien de temps cette décision devait-elle être considérée comme ne créant pas un précédent? Je demande à l'honorable ministre des Travaux publics de nous dire si cette déclaration de son journal couvrirait une période de quinze jours, de trois semaines ou d'un mois.

Sir CHARLES TUPPER.

Les polémiques violentes qui se poursuivent, la démission retentissante du député de Labelle . . .

J'appelle votre attention, M. l'Orateur, sur ce passage qui déclare qu'au lieu de l'unanimité dont parle le gouvernement, cette question a donné lieu, dans la province de Québec, à de violentes discussions.

Les polémiques violentes, qui se poursuivent, la démission retentissante du député de Labelle, mettent à l'ordre du jour la question de nos relations futures avec l'empire.

Pas d'impôts sans représentation: ce point de vue qui est l'Évangile politique des citoyens britanniques dans le monde entier, ne peut être ignoré ici—pas plus qu'ailleurs.

Voilà un fier langage de la part de l'honorable ministre des Travaux publics, mais il est loin de s'y tenir quand il s'agit de décider s'il restera dans le cabinet ou en sortira.

D'ailleurs il n'y a pas que l'honorable député de Labelle qui soit dans le même cas. Il y a aussi l'honorable député de Laprairie et Napierville (M. Monet). Ce sont ces messieurs qu'on nous montre comme formant une phalange unie, se donnant la main pour appuyer le gouvernement, pendant qu'en réalité ils sont tous divisés, dénonçant sous leurs propres signatures la conduite et les actes du gouvernement, déclarant publiquement qu'ils n'approuveront jamais les accrocs faits à la constitution du pays. Le 30 décembre, l'honorable député de Laprairie et Napierville disait :

Le cabinet fédéral, sans consulter le parlement, vient de décider d'envoyer un deuxième contingent dans le sud de l'Afrique. Il ne s'agit pas, comme lors du premier contingent, d'un acte de simple courtoisie envers l'Angleterre. Nous épousons sa querelle et nous faisons nôtre une guerre que l'ancien chef du parti libéral, l'honorable Edward Blake, a qualifiée de "cupide, injuste et oppressive". Ce n'est plus une faible contribution pécuniaire qu'on nous demande, pour une parade militaire, c'est notre part de l'impôt du sang, dans une guerre qui menace d'être une des plus meurtrières du siècle.

Le Canada n'est pour rien dans aucune des causes qui ont provoqué cette guerre. Le Canada n'a aucun intérêt dans cette guerre, et n'ayant pas été représenté dans le parlement qui l'a décidée, je me demande à quel titre nous pouvons être tenus d'y contribuer en quoi que ce soit.

Le premier contingent a été envoyé "par politesse", nous a-t-on dit (l'Angleterre n'étant pas censée en avoir besoin). L'arrêté ministériel déclarait que cela ne constituerait pas un précédent. Le second contingent est envoyé parce que l'Angleterre en a besoin, par suite des revers qu'elle a subis. Je me soucie peu de savoir si le second arrêté ministériel contient la même restriction, "qu'il ne devra pas servir de précédent." Cette restriction est tout à fait illusoire.

Les événements l'ont démontré.

Je suis Canadien et mon idéal est de voir le Canada prendre rang parmi les nations indépendantes aussitôt qu'il se sera suffisamment développé par la vitalité de sa population et l'immensité de ses ressources naturelles.